



COMMUNE D'AVUSY  
CH-1285 Athenaz

## DÉLIBÉRATION N° 01-2023

**Proposition du Maire relative à la création  
d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023  
de CHF 10'770,- pour la mise à jour du  
cadastre du réseau d'assainissement des eaux**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Avusy,

Vu les actions actuellement inscrites dans ledit PGEE,

Vu la mise à jour de la planification technique et financière dudit PGEE, en accord avec le Fonds intercommunal d'assainissement,

Vu la nécessité de mettre à jour le cadastre du réseau d'assainissement des eaux selon la fiche action E.1.71.4,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

### D É C I D E

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'770.- pour la mise à jour du cadastre du réseau d'assainissement des eaux.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 27 mars 2023.



  
René JEMMELY, maire

Avusy, le 15 février 2023.